

GROUPE	U8	FONGICIDE
---------------	-----------	------------------

VIVANDO^{MD} SC
FONGICIDE

SUSPENSION CONCENTRÉE

Pour usage dans les légumes-fruits, les raisins, le cerisier sous-groupe 12-09A, cucurbitacées Groupe 9, la pêche sous-groupe 12-09B et le houblon

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Metrafenone 300 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,048% à titre d'agent de conservation

NO. D'HOMOLOGATION 29765

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,1 L à vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

VIVANDO est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

VIVANDO SC Fongicide est formulé en suspension concentrée (SC). VIVANDO SC Fongicide procure une suppression du blanc sur les légumes-fruits, les raisins, le cerisier sous-groupe 12-09A, cucurbitacées Groupe 9, la pêche sous-groupe 12-09B et le houblon. VIVANDO SC Fongicide procure une suppression optimale de la maladie lorsqu'appliqué dans le cadre d'un programme régulier de protection fongicide et lorsqu'il est utilisé dans un programme de pulvérisation qui fait une rotation avec des fongicides ayant différents modes d'action.

Mode d'action

Le metrafenone, l'ingrédient actif présent dans VIVANDO SC Fongicide, affecte plusieurs stades dans le processus d'infection du pathogène du blanc. Il possède différents modes d'action comparativement aux autres fongicides homologués contre le blanc. VIVANDO SC Fongicide affecte le développement et le processus de croissance du pathogène du blanc. Il inhibe la germination des spores, l'infection et le développement subséquent du mycélium. Il réduit également la sporulation en empêchant le développement normal des conidiophores et des conidies.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.
3. Se laver à fond après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bas et des souliers lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.
5. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et les laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
6. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
7. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activités humaines où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MODE D'EMPLOI

Appliquer les doses recommandées de VIVANDO SC Fongicide tel que mentionné dans le tableau de la dose et de la période d'application qui suit. Appliquer VIVANDO SC Fongicide avec un équipement de pulvérisation terrestre. L'équipement devrait être vérifié souvent pour assurer un ajustement adéquat.

Un délai de 30 jours est requis pour toutes les cultures autres que celles mentionnées sur l'étiquette.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Application par pulvérisateur de champ

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyennes correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe doit être 60 cm ou moins du dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur à air

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger la solution de pulvérisation par-dessus les plantes qui seront traitées. Fermer les buses dirigées vers l'extérieur aux bouts des rangs et dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer si le vent surpasse 16 km/h au site d'application tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée sur le côté faisant face au vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons

Les modes d'application ou l'équipement suivants **N'EXIGENT PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (par ex. prairies, secteurs forestiers, brise-vents, boisés, haies, zones riveraines et bosquets), des habitats d'eau douce vulnérables (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection de :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens/ marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur de champ	Groupe de cultures 9 (cucurbitacées), légumes-fruits		1	0	1	1	1
Pulvérisateur à air	Raisins	Au début du stade de croissance	2	0	2	0	1
		À la fin du stade de croissance	1	0	1	0	1
	Houblon, cerisier sous-groupe 12-09A, pêche sous-groupe 12-09B	Au début du stade de croissance	2	0	2	1	2
		À la fin du stade de croissance	1	0	1	1	1

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, il faut consulter les étiquettes de tous les produits utilisés dans le mélange et respecter la plus grande zone tampon (c'est-à-dire la plus restrictive) stipulée parmi les produits utilisés, et on doit appliquer le mélange en utilisant les plus grosses gouttelettes (selon les catégories de l'ASAE) prévues sur les étiquettes des produits d'association qui constituent le mélange en cuve.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant Buffer Zone Calculator sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Tableau de la dose et de la période d'application pour les raisins

Cultures	Maladie ciblée	L produit/ha	Nombre maximum d'applications par saison	Nombre de jours entre la dernière application et la récolte
Raisins	Blanc (<i>Uncinula necator</i>)	0,750	6	14

Directives pour l'application

Pour la suppression du blanc sur le raisin, débiter les applications de VIVANDO SC Fongicide dès la fin du débourrement mais avant l'attaque de la maladie.

Appliquer VIVANDO SC Fongicide soit à 14 ou 21 jours d'intervalle entre les applications. Utiliser l'intervalle le plus court lorsque les conditions sont favorables à une forte pression de la maladie. Lors de conditions de croissance très rapide, utiliser l'intervalle le plus court afin de garantir que la nouvelle pousse soit protégée de façon appropriée.

Ne pas faire plus de 2 applications consécutives de VIVANDO SC Fongicide avant d'alterner avec, pour au moins une application, un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas appliquer plus de 4.5 L de produit par hectare par saison. L'intervalle minimum entre les applications est de 14 jours.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs lors du délai de sécurité (DS) de 4 jours pour effectuer des activités d'étrangement ou de retournement des tiges. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures pour toute autre activité après l'application.

Tableau de la dose et de la période d'application pour le Groupe de cultures 9 : Cucurbitacées

Cultures	Maladie ciblée	L produit/ha	Nombre maximum d'applications par saison	Nombre de jours entre la dernière application et la récolte
Groupe de culture 9 Cucurbitacées*	Oïdium (<i>Podosphaera xanthii</i> , <i>Erysiphe cichoracearum</i>)	0,750 à 1,12	3	0
<p>Directives pour l'application Pour la suppression de l'oïdium, débiter les applications de VIVANDO SC Fongicide avant l'apparition de la maladie.</p> <p>Appliquer VIVANDO SC Fongicide à 7 à 14 jours d'intervalle entre les applications. Utiliser l'intervalle le plus court lorsque les conditions sont favorables à une forte pression de la maladie. Lors de conditions de croissance très rapide, utiliser l'intervalle le plus court afin de garantir que la nouvelle pousse soit protégée de façon appropriée.</p> <p>Ne pas faire plus de 2 applications consécutives de VIVANDO SC Fongicide avant d'alterner avec, pour au moins une application, un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas appliquer plus de 3,36 L de produit par hectare par saison. Un agent tensioactif non ionique (NIS) peut être ajouté à VIVANDO SC Fongicide pour améliorer les performances. Utilisation selon l'étiquette de l'adjuvant.</p> <p>Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs lors du délai de sécurité (DS) de 12 heures.</p> <p>*Groupe 9 Cucurbitacées Chayotte, Courge cireuse, Pastèque à confire, Concombre, Concombre des Antilles, Citrouille, Pastèque; Gourde comestible (hechima, hyotan, courge-bouteille, okra chinois); Momordique (pomme de merveille, margose amère, margose à piquants); Melon véritable (cantaloup, melon casaba, crenshaw, golden pershaw, honeydew, honey ball, mango, melon de Perse, melon ananas, Santa Claus, melon serpent); Courge d'été (courge à cou tors, pâtisson, courge à cou droit, courge à moelle, courgette); Courge d'hiver (courge musquée, courge hubbard, courge poivrée, courge spaghetti)</p>				

Tableau de la dose et de la période d'application pour le Houblon

Cultures	Maladie ciblée	L produit/ha	Nombre maximum d'applications par saison	Nombre de jours entre la dernière application et la récolte
Houblon	Répression de l'oïdium (<i>Podosphaera macularis</i>)	0,750 à 1,12	2	14

Directives pour l'application

Pour la répression de l'oïdium, débiter les applications de VIVANDO SC Fongicide avant l'apparition de la maladie.

Appliquer VIVANDO SC Fongicide à 14 jours d'intervalle entre les applications. Lors de conditions de croissance très rapide, utiliser l'intervalle le plus court afin de garantir que la nouvelle pousse soit protégée de façon appropriée. Un agent tensioactif non ionique (NIS) peut être ajouté à VIVANDO SC Fongicide pour améliorer les performances. Utilisation selon l'étiquette de l'adjuvant.

Ne pas appliquer plus de 2,24 L de produit par hectare par saison.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs lors du délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Tableau de la dose et de la période d'application pour les légumes-fruits

Culture	Maladie ciblée	Dose d'application (L/ha)	Nombre d'applications maximum	Dose maximale de produit par saison (L/ha)	Nombre de jours entre la dernière application et la récolte
Légumes-fruits*	Blanc (<i>Leveillula taurica</i> , <i>Oidium neolycoopersici</i> , <i>Erysiphe polyphaga</i>)	0,75 à 1,12	3	3,36	7

Directives pour l'application

Pour la suppression du blanc, débutez les applications du Fongicide VIVANDO SC de façon préventive et poursuivez avec un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.

Gestion de la résistance

Pour limiter le potentiel de développement de résistance, ne pas faire plus de trois (3) applications par saison.

Ne pas faire plus de deux (2) applications consécutives avant de faire une rotation avec un fongicide sur l'étiquette ayant un mode d'action différent.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures pour toute autre activité après l'application.

*Aubergine d'Afrique, tomate du désert, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicorne, okra, fausse aubergine, pépino, poivron, piment autre que poivron, Roselle, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomatille, tomate, et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Tableau de la dose et de la période d'application pour les cultures Sous-Groupe 12-09A : Cerisier Sous-Groupe et les cultures Sous-Groupe 12-09B : Pêche Sous-Groupe

Cultures	Maladie ciblée	L produit/ha	Nombre maximum d'applications par saison	Nombre de jours entre la dernière application et la récolte
Cerisier sous-groupe 12-09A Cerise tardive Cerise de Nankin Cerise douce Cerise acide Cultivars, variétés et hybrides de ces Pêche sous-groupe 12-09B Nectarine Pêche Cultivars, variétés et hybrides de ces	Blanc (<i>Podosphaera clandestina</i>)	0,750 à 1,12	2	7
<p>Directives pour l'application</p> <p>Pour la suppression du blanc, débiter les applications de VIVANDO SC Fongicide avant l'apparition de la maladie.</p> <p>Appliquer VIVANDO SC Fongicide à 14 à 21 jours d'intervalle entre les applications. Utiliser l'intervalle le plus court lorsque les conditions sont favorables à une forte pression de la maladie. Lors de conditions de croissance très rapide, utiliser l'intervalle le plus court afin de garantir que la nouvelle pousse soit protégée de façon appropriée.</p> <p>Un agent tensioactif non ionique (NIS) peut être ajouté à VIVANDO SC Fongicide pour améliorer les performances. Utilisation selon l'étiquette de l'adjuvant.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 2,24 L de produit par hectare par saison.</p> <p>Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traités aux travailleurs lors du délai de sécurité (DS) de 12 heures.</p>				

MÉTHODES D'APPLICATION

Application terrestre

Appliquer le VIVANDO SC Fongicide en respectant les doses et la période d'application mentionnés dans le tableau ci-dessus lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum pour s'assurer de recouvrir soigneusement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buse relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

MÉLANGE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise de VIVANDO SC Fongicide.
4. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir du pulvérisateur.
5. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour ce qui est de la Gestion de la résistance, VIVANDO SC Fongicide fait partie du groupe U8. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au VIVANDO SC Fongicide et à d'autres fongicides du groupe U8. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Respecter les directives de l'étiquette concernant l'utilisation de VIVANDO SC Fongicide et des autres fongicides du groupe U8. **NE PAS** faire plus de deux (2) applications séquentielles de VIVANDO SC Fongicide avant d'alterner pour au moins une application avec un fongicide ayant un mode d'action différent de celui du groupe U8.
- Utiliser VIVANDO SC Fongicide dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres forme de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273 ou à www.agsolutions.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons stipulées dans le MODE D'EMPLOI.

Le metrafenone est persistant et a des effets rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser des produits contenant du metrafenone dans les endroits traités avec ce produit pendant la saison précédente.

Pour diminuer le ruissellement qui, à partir de zones traitées, pourrait atteindre des habitats aquatiques, éviter toute application sur des endroits à pente modérée ou raide, à surface compactée ou à sol argileux.

Éviter d'appliquer quand on prévoit une pluie abondante.

La contamination des habitats aquatiques à la suite d'un ruissellement peut être réduite en laissant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord de la masse d'eau.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. Ne pas expédier près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain de plancher.
4. Pour prévenir la contamination, entreposez ce produit loin des aliments destinés aux humains ou animaux.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants retournables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés, non désirés

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE	U8	FONGICIDE
--------	-----------	-----------

VIVANDO^{MD} SC
FONGICIDE

SUSPENSION CONCENTRÉE

Pour usage dans les légumes-fruits, les raisins, le cerisier sous-groupe 12-09A, cucurbitacées Groupe 9, la pêche sous-groupe 12-09B et le houblon

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Metrafenone 300 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,048% à titre d'agent de conservation

NO. D'HOMOLOGATION 29765 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,1 L à vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

VIVANDO est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.
3. Se laver à fond après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bas et des souliers lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.
5. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et les laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
6. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
7. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activités humaines où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons stipulées dans le MODE D'EMPLOI.

Le metrafenone est persistant et a des effets rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser des produits contenant du metrafenone dans les endroits traités avec ce produit pendant la saison précédente.

Pour diminuer le ruissellement qui, à partir de zones traitées, pourrait atteindre des habitats aquatiques, éviter toute application sur des endroits à pente modérée ou raide, à surface compactée ou à sol argileux.

Éviter d'appliquer quand on prévoit une pluie abondante.

La contamination des habitats aquatiques à la suite d'un ruissellement peut être réduite en laissant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord de la masse d'eau.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. Ne pas expédier près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain de plancher.
4. Pour prévenir la contamination, entreposez ce produit loin des aliments destinés aux humains ou animaux.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants retournables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés, non désirés

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.